








Procedure file

Informations de base	
BUD - Procédure budgétaire	2020/0297(BUD)
Procédure terminée	
<p>Budget rectificatif 8/2020: mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide à la Croatie et à la Pologne à l'issue d'une catastrophe naturelle et aux fins du paiement d'avances à la Croatie, à l'Allemagne, à la Grèce, à la Hongrie, à l'Irlande, au Portugal et à l'Espagne dans le cadre d'une urgence de santé publique</p> <p>Voir aussi 2020/0299(BUD)</p> <p>Sujet 3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité 4.20 Santé publique 8.70.50 Budget 2020</p> <p>Zone géographique Grèce Espagne Allemagne RF Irlande Portugal Hongrie Croatie Pologne</p> <p>Priorités législatives La réponse de l'UE face à la pandémie de Covid-19</p>	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
			15/10/2020
		 HOHLMEIER Monika	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 LARROUTUROU Pierre	
		 ARMAND Clotilde	
		 ANDRESEN Rasmus	
		 LAPORTE Hélène	
		 RZOŃCA Bogdan	
Conseil de l'Union européenne Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	

Evénements clés			
09/10/2020	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2020)0961	Résumé
03/11/2020	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	12522/2020	
11/11/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/11/2020	Vote en commission		
18/11/2020	Dépôt du rapport budgétaire	A9-0223/2020	
24/11/2020	Décision du Parlement	T9-0313/2020	Résumé
27/01/2021	Adoption du projet du budget par le Conseil		
27/01/2021	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2020/0297(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
	Voir aussi 2020/0299(BUD)
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/9/04352

Portail de documentation					
Projet de budget de la Commission		COM(2020)0961	09/10/2020	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE659.006	21/10/2020	EP	
Position du Conseil sur le projet de budget		12522/2020	03/11/2020	CSL	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A9-0223/2020	18/11/2020	EP	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T9-0313/2020	24/11/2020	EP	Résumé

Acte final
Budget 2021/41 JO L 028 27.01.2021, p. 0001

Budget rectificatif 8/2020: mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide à la Croatie et à la Pologne à l'issue d'une catastrophe naturelle et aux fins du paiement d'avances à la Croatie, à l'Allemagne, à la Grèce, à la Hongrie, à l'Irlande, au Portugal et à l'Espagne dans le cadre d'une urgence de santé publique

assistance à la Croatie et à la Pologne en cas de catastrophe naturelle et à prévoir le versement d'avances à la Croatie, à l'Allemagne, à la Grèce, à la Hongrie, à l'Irlande, au Portugal et à l'Espagne en cas d'urgence de santé publique.

CONTENU : le projet de budget rectificatif (PBR) n° 9 pour l'année 2020 accompagne la [proposition](#) de mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) pour un montant de 823.548.633 EUR afin de fournir une assistance :

- à la Croatie, à la suite du tremblement de terre qui a touché la ville de Zagreb et les comtés de Zagreb et de Krapina-Zagorje en mars 2020 (683.740.523 EUR);

- à la Pologne, en ce qui concerne les inondations dans la voïvodie des Basses-Carpates en juin 2020 (7.071.280 EUR) ; et

- à sept États membres (Croatie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Portugal et Espagne) en ce qui concerne les paiements anticipés en réponse à la grande urgence de santé publique provoquée par la pandémie de COVID-19 au début de 2020 (132.736.830 EUR).

Crédits demandés dans le budget 2020

Le PBR n° 9/2020 propose d'inscrire 734.596.756 EUR au budget général 2020, tant en engagements qu'en paiements, après déduction de l'avance déjà versée à la Croatie dans le cadre du séisme (88.951.877 EUR).

La Commission propose de modifier le budget 2020 en augmentant la ligne budgétaire 13 06 01 (Assistance aux États membres en cas de catastrophe naturelle majeure ayant des répercussions graves sur les conditions de vie, le milieu naturel ou l'économie) de 734.596.756 EUR, tant en crédits d'engagement qu'en crédits de paiement.

Financement

Conformément au règlement relatif au cadre financier pluriannuel (CFP), le montant total disponible pour la mobilisation du FSUE au début de 2020 s'élevait à 1.150.524.045 EUR, soit la somme de la dotation pour 2020 de 597.546.284 EUR, plus la dotation pour 2019 de 552.977.761 EUR qui n'a pas été dépensée et qui a été reportée à 2020 (toutes deux en prix courants).

Compte tenu de la décision de mobilisation antérieure en 2020, le montant qui peut être mobilisé à ce stade de l'année 2020 est de 871.530.231 EUR.

Budget rectificatif 8/2020: mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide à la Croatie et à la Pologne à l'issue d'une catastrophe naturelle et aux fins du paiement d'avances à la Croatie, à l'Allemagne, à la Grèce, à la Hongrie, à l'Irlande, au Portugal et à l'Espagne dans le cadre d'une urgence de santé publique

Le Parlement européen a adopté par 682 voix pour, 8 contre et 2 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 9/2020 de l'Union européenne pour l'exercice 2020 accompagnant la [proposition](#) relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide à la Croatie et à la Pologne en rapport avec une catastrophe naturelle et pour verser des avances à l'Allemagne, à la Croatie, à l'Espagne, à la Grèce, à la Hongrie, à l'Irlande et au Portugal en rapport avec une urgence de santé publique.

Le Parlement a approuvé la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 9/2020, lequel recouvre la proposition de mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour :

- fournir une assistance à la Croatie et à la Pologne suite aux catastrophes naturelles survenues dans ces États membres en 2020, et

- verser des avances à sept États membres, à savoir la Croatie, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, le Portugal et l'Espagne, en réponse à l'urgence de santé publique majeure causée par la propagation de la COVID-19 début 2020.

La Commission a proposé de modifier en conséquence le budget 2020 en renforçant la ligne 13.06.01 «Assistance aux États membres en cas de catastrophe naturelle majeure ayant de graves répercussions sur les conditions de vie, l'environnement naturel et l'économie» d'un montant de 823.548.633 EUR, à la fois en crédits d'engagement et en crédits de paiement.

Le projet de budget rectificatif n° 9/2020 propose d'inscrire 734.596.756 EUR au budget 2020, tant en engagements qu'en paiements, après déduction de l'avance de 88.951.877 EUR sur la contribution financière prévue de l'Union, déjà versée à la Croatie.